

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

14 d cembre 2011

PROCES VERBAL APPROUVE PAR LE CEVU DU 3 AVRIL 2012

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est r uni en s ance pl ni re le :

Mercredi 14 d cembre 2011

14h30

Pr sidence de l'Universit  - salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Coll ge enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Serge BLONDEL, M. Aziz BALLOUCHE, M. Didier LE GALL, Mme Isabelle RICHARD.

Coll ge enseignants B

M. Dominique JONCHERAY, M. Christophe DANIEL, Melle Sandra PALMERO, M. Jean-Ren  MORICE, Mme Sabine MALLET, M. Guillaume Nicolas, Mme Monique SAUNIER.

MEMBRES ABSENTS

Mme Genevi ve MAURAS, M. Adnan MECHBAL.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

M. Fabrice GUERIN, , Mme Isabelle RICHARD.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Christine BEDU

AYANT DONNEES PROCURATION :

Mme Brigitte BICHET, Melle Emilie BOMAL, Mme Monique BERNIER.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

Melle Sonia NOUR, Melle Sandrine POUPET, M. Pierre GENTILHOMME, Melle Charlotte GODIN,

Melle Enora BLANCHARD, M. Victor LARGUIER.

ABSENTS

M. Alexandre WADOUX
M. Abdel Aziz SOULTANE
M. Anas CHADIL.
M. Thibault ALBRESPY
M. Julien VAIDIE
M. Guillaume IFRAH
Melle Jade DE VECCHIS
M. François BOUIN
M. François le MASNE DE CHERMONT

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

MEMBRES PRESENTS

Mme PLAUD, Directrice du CLOUS d'Angers.

ABSENTS

M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion
M. le Représentant du Conseil Régional

AYANT DONNE PROCURATION

M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

MEMBRES INVITES

PRESENTS :

M. Pulido, représentant de l'IUFM 49.
M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences

MEMBRE ABSENT : Le représentant de l'Inspectrice d'Académie, M. le représentant du Comité d'expansion.

SOMMAIRE

1. Informations	3
2. Modifications du Diplôme d'Université de « Technicien de Recherche Clinique »	3
3. Création du DU entrepreneuriat	3
4. Conventions :	5
5. Examen des demandes de projets FSDIE	6
6. Examen des demandes de labellisation (annexe 1)	7
7. Bilan d'activités des membres du CEVU et de la VPE	7

1. Informations

M. Delabaere préside la séance en l'absence de M. Martina qui doit siéger à la CPU. Il annonce qu'un point est ajouté à l'ordre du jour : analyse du DU entrepreneuriat.

2. Modifications du Diplôme d'Université de « Technicien de Recherche Clinique »

M. Delabaere présente ce point.

Il s'agit de 4 modules de 1h00 à 1h30 (3 en place pour l'instant) accessibles via internet uniquement après inscription validée par le réseau formation de la DIRC. C'est pourquoi l'Université d'Angers a passé une convention avec le CHU de Nantes propriétaire du module. Cette formation reprend les différents aspects technico-réglementaires déjà évoqués pour certains lors des cours du DU TERC. L'intérêt de ces modules réside dans le fait qu'ils reprennent non seulement la théorie mais également des cas pratiques auxquels les TEC pourraient être confrontés dans leur quotidien. Cette formation sera prochainement proposée au niveau national pour les intervenants en recherche clinique.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Création du DU entrepreneuriat

Le Directeur de Team Entrepreneur, qui a enseigné comme PAST à l'université d'Angers a contacté l'Université pour la mise en place commune d'une formation qui fonctionnait en Finlande. D'autres universités européennes se sont inscrites dans cette démarche. Il s'agit d'une formation avec une pédagogie totalement différente, le corpus de connaissances se construit sur des projets directement en lien avec la création d'entreprise dès la 1^{ère} année, dans ce cadre l'étudiant se forme lui-même. Les enseignants ont un rôle de guide. En terme de compétence, les étudiants obtiennent un diplôme d'Université de niveau 2.

L'université de Strasbourg a déjà mis en place ce type de DU.

Ce dossier est porté par l'UFR Droit, Economie et Gestion et en collaboration avec l'IUT. Les droits d'inscriptions correspondent aux droits de licence auxquels s'ajoutent des frais spécifiques. Les enseignements sont à la charge de l'Université. Il n'y a pas d'échange financier entre l'Université et Team entrepreneur.

La maquette du DU a été validé par les conseils de l'UFR Droit, Economie et Gestion et de l'IUT. Cette formation se déroule sur 3 ans avec la possibilité de rentrer en 3ème année par validation.

Ce diplôme permet de valider 180 ECTS.

Les étudiants auront théoriquement la possibilité de continuer en master après validation. Mais la formation est conçue afin que la majorité des étudiants soient intégrés dans les entreprises. Ils pourront également créer leur propre entreprise.

Melle Poupet souhaite connaître le montant des frais de formation spécifiques.

M. Delabaere indique que frais d'inscription sont d'environ 4000 euros par an. Ce DU pourra être inscrit au RNCP ce qui permettra une demande d'ouverture à l'apprentissage. Une demande sera faite également pour que les étudiants inscrits puissent bénéficier des bourses de l'enseignement supérieur. L'association Team entrepreneur n'a pas de but lucratif.

Melle Palmero confirme que les droits sont bien de 4000 euros.

Melle Poupet estime que les 4000 euros d'inscription impliquent une sélection sociale. Cette formation n'a pas sa place dans une université publique.

M. Ballouche souhaite connaître le nombre d'heures d'enseignements « effectives » et à quoi correspond la formation continue en 1 an.

M. Delabaere répond qu'il s'agit d'un public qui a un niveau de formation type BAC, BTS ou DUT et qui souhaite valider par VAE un diplôme de niveau 2. Ce diplôme sera un diplôme équivalent licence.

Cette formation est bien appropriée à la formation continue. Dans ce cadre, une partie du cursus sera validé par VAP pour intégrer la 3^{ème} année du DU. Les étudiants de formation continue ne feront qu'une année alors que les étudiants en formation initiale feront 3 ans.

Melle Palmero indique qu'il s'agit d'un public qui par exemple après avoir validé un BTS il y a plusieurs années et après avoir créé leur entreprise, ressent le besoin de se former en validant un diplôme de niveau licence.

Le volume des heures effectuées par les enseignants de l'UA est de 41 heures. L'essentiel de la formation reste du coaching.

M. Ballouche comprend la complexité du montage d'un tel dossier mais cela reste pour lui encore flou.

M. Delabaere souligne que cette structure pédagogique s'adapte à une certaine forme d'étudiants qui ne trouvent pas leur place dans nos formations classiques. Il s'agit d'un cadre pédagogique très innovant.

M. Daniel s'interroge sur les équivalences en terme de niveau 2 et l'éventuelle poursuite en master.

M. Delabaere constate que les acquis sont différents des filières classiques (Economie et Gestion) en terme de gestion de contenus et de compétences. Il rappelle que cette formation existe dans d'autres universités européennes et qu'elles délivrent 180 ECTS. C'est la question de la reconnaissance ECTS qui est posée.

Melle Palmero précise que ce point a été discuté en conseil d'UFR. Les titulaires du DU qui souhaiteraient poursuivre passeront en commission de validation. A priori ce n'est pas l'objectif visé par les étudiants qui s'inscrivent.

Mme Richard souligne qu'il faut aller vers ce type d'innovation même si l'on ne maîtrise pas la totalité des aboutissants.

M. Gentilhomme estime qu'il est difficile de prendre position alors que les membres du CEVU ont pris connaissance de cette maquette à l'ouverture du CEVU.

Melle Nour ajoute qu'il faut du temps pour analyser ce dossier. Une réflexion plus importante est nécessaire pour analyser les conséquences à long terme.

M. Daniel rappelle que malgré tout ce diplôme délivre 180 ECTS.

M. Morice s'interroge sur les interactions avec le CUFCO. M. Delabaere répond que M. Leblondel ancien Directeur du CUFCO avait déjà travaillé sur ce dossier. Longtemps discutée avec les partenaires, la convention prévoit également que les procédures de l'Université s'appliquent en matière de formation continue.

Melle Palmero ajoute qu'il y a peu d'heures en présentiel mais le coaching représente 1670 heures sur les 3 années. Elle confirme que le CUFCO a été impliqué dès le départ. Pour intégrer une licence 3 ou un master il faudra de toute façon passer par une procédure de validation.

M. Ballouche regrette de ne pas avoir assez d'informations sur le contenu des enseignements et la répartition du nombre d'heures réelles.

M. Delabaere met au vote ce DU. Ce DU est adopté avec 3 votes contre 6 abstentions, 10 votes pour.

4. Conventions :

I Convention relative au DU entrepreneur

Cette convention fixe le partenariat et le fonctionnement du DU.

M. Delabaere fait part d'une modification : **article 16** : remplacer le « 30 juin » par le « 15 juillet » de chaque année, une annexe financière sera établie entre les deux partenaires et présentée au Conseil de Gestion de la Faculté Droit Economie Gestion ». Il indique qu'au 30 juin les droits de scolarité ne sont pas encore fixés par l'arrêté inter ministériel.

M. Delabaere met au vote cette convention, elle est adoptée avec 3 votes contre 6 abstentions, 10 votes pour.

I Convention relative à la LP Métiers de la maîtrise de la demande en énergie et des énergies renouvelables

M. Delabaere informe que cette licence professionnelle existe depuis 2003. Le partenariat s'est étendu au Lycée Jean Moulin avec la mise en place de 2 parcours : formation initiale et

apprentissage (déjà existant avec la Baronnerie) et un parcours lié au thermique en apprentissage subordonné à une décision de la région (qui doit se prononcé courant décembre). Cette convention précise le fonctionnement entre les différents partenaires. La région devra se prononcer sur le portage de la formation en apprentissage, par le CFA inter-universités ou l'actuel CFA du Lycée de la Baronnerie.

M. Delabaere indique des modifications suivantes :

Préambule : le numéro d'habilitation correspond au même numéro que la dernière habilitation.

Article 7 : remplacer conformément à « l'annexe 1 » et aux responsabilités pédagogiques ci-dessus définies par « conformément aux responsabilités pédagogiques définis ci-dessus, cette dotation fera l'objet d'un avenant à la présente convention ».

Article 8 : « L'annexe 2 ci-jointe récapitule les charges et les produits de la formation » par « les charges et les produits de la formation seront définis par un avenant à la présente convention. »

Il rappelle que la production d'annexes est très liée à la décision in fine de la région en matière d'apprentissage.

M. Schaub ajoute qu'il a réussi à faire accepter que des étudiants de l'UFR Science puissent suivre la formation initiale du parcours sans payer les frais de scolarité de la Baronnerie mais aux seules conditions d'inscriptions réglementaires de l'université.

M. Delabaere met au vote cette convention. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Examen des demandes de projets FSDIE

Concernant le projet d'organisation des Journées mondiales des zones humides par l'association Pegazh, M. Schaub rappelle que l'UFR Sciences participe très largement du point de vue logistique au montage du projet.

M. Ballouche souligne l'implication de l'équipe pédagogique et du personnel pendant 3 jours. Pour la formation il s'agit d'une vitrine avec une réelle visibilité.

M. Gentilhomme félicite l'association pour la diversification de subventions assez remarquable.

Mme Mallet demande si ce projet fait partie de la maquette de formation. M. Ballouche répond que ce projet en lui-même ne fait partie de la formation, par contre pour le module communication les étudiants sont encadrés.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour les demandes de subventions suivantes :

BDE GUEST-ESTHUA	Gala annuel 2012	1 500,00 €
FÉ2A	Festival 1er plan	3 000,00 €
FÉ2A	Week-end formation	2 000,00 €
COMALI	Projet Angers 2012	3 000,00 €
4L TOUAREG	4L Trophy 2012	544,00 €
ACEPA	Mise en conformité du service pédiatrique de l'hôpital d'UNGHENI en MOLDAVIE	4 000,00 €
EQUINOXE	L'immigration vue au travers d'un musée et de 2 associations	600,00 €
PEGAZH	Journées mondiales des zones humides	5 000,00 €
MTIC	Rencontre d'insertion professionnelle	500,00 €

6. Examen des demandes de labellisation (annexe 1)

M. Delabaere fait remarquer que certaines associations n'ont peut être pas bien différencié la procédure de labellisation et le FSDIE.

Les débats sur les objectifs de ces associations ont été très appréciés par les membres de la commission vie étudiante.

Le dossier de l'association « Diversité » (K libres) est reporté car les membres de la commission ne disposaient pas de toutes les informations actualisées relatives à la constitution du bureau. Le dossier n'était pas recevable en l'état. Il sera réétudié lors d'une prochaine commission.

Melle Godin ajoute cependant que les projets de Klibres ne sont pas remis en question.

M. Gentilhomme informe que l'association ACEPA a signé la charte de bonne conduite à la Mairie le 3 novembre dernier, qu'elle ne bénéficie pas à ce jour de subvention de l'UFR pour l'organisation du gala et enfin que lors de l'organisation du gala il n'y pas d'intervention de la croix blanche mais de la protection civile.

M. Delabaere propose que les membres du CEVU suivent l'avis de la commission vie étudiante. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les demandes de labellisation des associations suivantes : BDE GUEST ESTHUA, ACEPA, Fé2a, Corpo sciences Angers, Equinoxe, Pegazh, COMALI.

7. Bilan d'activités des membres du CEVU et de la VPE

I Bilan d'activité de la VPE

Melle Godin présente son bilan (annexe2). Elle fait part de cette expérience enrichissante. L'interaction entre le CEVU et le CA n'aurait pas aussi bien fonctionné sans une collaboration étroite avec le chargé de mission étudiant au CA, M. Tannou. Elle remercie l'ensemble des membres du CEVU, M. Delabaere et la DEVE pour leur soutien.

I Bilan d'activité des membres du CEVU

M. Delabaere informe que son mandat a débuté en avril 2006. A travers le recensement des grands thèmes présentés au CEVU, il constate une réelle évolution de l'université. Les débats ont été intéressants engendrant des nombreuses discussions. Il remercie particulièrement les étudiants pour leur assiduité lors de ce dernier mandat et salue l'action de la Vice Présidente Etudiante.

Il ne souhaite pas reprendre l'ensemble des dossiers traités, cependant, il réaffirme que le CEVU est une force de propositions et n'a jamais été ces dernières années une chambre d'enregistrement. D'ailleurs les deux missions phares essentielles de l'Université sont directement abordées au CEVU : les formations et l'insertion professionnelle. Le CEVU a contribué à changer le visage de l'université.

Il remercie l'ensemble des membres pour leur travail ainsi que les partenaires tels que le CLOUS.

A titre personnel, pour toute la joie apportée, il considère que son élection comme VP CEVU a représenté une réelle chance.

Mme Brault prend la parole. Elle constate que des réformes importantes ont eu lieu, avec des délais de mise en œuvre souvent très courts. Elle souligne que ces missions se sont déroulées dans une atmosphère de travail en totale confiance. Le binôme politique/administratif a très bien fonctionné. A ce climat de travail, s'est ajoutée une ambiance conviviale.

Enfin pour l'anecdote, elle dévoile la devise de la Direction « le drapeau noir flotte sur le marmite » en référence à un film à Michel Audiard. Quand les dossiers s'accumulaient, au son de cette phrase de « ralliement », tout s'enchainait à un rythme accéléré.

Elle remercie M. Delabaere pour cette étroite et amicale collaboration ainsi que les membres du CEVU pour l'ensemble de leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé M. Delabaere lève la séance à 17h50.

Le Président de l'Université

Daniel Martina



Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere



La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte BRAULT

